

FICHE PRATIQUE : Mes congés à France Travail



CONGES ANNUELS (CP)

25 jours

A prendre du 1^{er} juin année N au 31 mai année N+1

CET (max 5 jours par an)

NON MONETISABLE

**CET : MAXIMUM
20 JOURS PAR AN**

RTT (JRTT)

15 Jours (au prorata pour les temps partiels)

À prendre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

CET

MONETISABLE

CONGES FRACTIONNEMENT (CPFR)

Sous réserve d'avoir posé 10 CP en continu entre

le 1^{er} mai et le 30 septembre

CET

MONETISABLE

1 jour : si 2 à 4 CP posés hors période

2 jours : si au moins 5 CP posés hors période

3 jours : si les 25 CP sont posés hors période

JOURS MOBILES (JMOB)

3 jours +

les vendredis 10 mai 2024 et 16 août 2024



CONGES D'ANCIENNETE (CPAN)

1 jour : 15 ans / 2 jours : 20 ans

3 jours : 25 ans / 4 jours : 30 ans

CET

MONETISABLE

La CFE-CGC
Une équipe à
notre écoute
J'y vais !

A LA CFE-CGC, NOUS PENSONS QU'IL FAUT
PROPOSER, NEGOCIER ET ARGUMENTER
POUR AVANCER !

Retrouvez nos informations nationales sur :
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

